



1197 Prangins, le 29 mars 1985

**MUNICIPALITÉ
DE
PRANGINS**

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS**

Préavis No 47/85

Concerne: Aménagement de la route de l'Etraz (R.C. 30 c) depuis le carrefour Jaquines - Sous-le-Bois jusqu'au chemin de Longeraie.

Municipal responsable: M. Christian WIDMANN

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Point n'est besoin de rappeler dans le contexte actuel l'urgence de ces travaux réclamés par toute une fraction de la population; aussi, pour gagner du temps, nous nous bornerons à vous signaler qu'une correction de cette artère s'est effectuée en 1973, par entre autres, l'exécution du trottoir côté lac et que l'étude du projet présenté ci-dessous a débuté en 1984, par l'ingénieur conseils A. ROBERT-GRANDPIERRE.

PROJET

Le concept d'aménagement de circulation retenu prévoit le maintien des mouvements "en tourne à gauche" aux débouchés des chemins des Mouilles, de la Dôle et de la Tuilière sur la route de l'Etraz, par contre cette possibilité est exclue aux débouchés des Jaquines et Sous-le-Bois où l'on pourra tourner exclusivement à droite. Deux passages de sécurité de 3 m de large sont prévus avec éclairage, ils sont protégés de part et d'autre par des flots. La route, d'une largeur constante et totale de 10.00 m, aura deux pistes de 3,50 m de large et une bande de présélection de 3.00 m aux endroits projetés. Un trottoir de 1.50 m sera créé depuis le chemin Sous-le-Bois jusqu'à environ 75 m après le chemin des Mouilles côté Nyon.

L'installation des feux d'arrêt dépend encore d'une autorisation des services de l'Etat.

En outre, nous avons bon espoir que la R.C. 30 c passe en traversée de localité depuis le signal d'entrée situé à proximité du carrefour Zyma, jusque dans la zone du carrefour de Bénex et que par conséquent le régime de 60 km/h, pourra être appliqué sur l'ensemble de ce tronçon.

CONSTRUCTION

L'exécution conforme aux normes du Département des travaux publics comprend le dégrapage du revêtement existant aux débouchés, apport de matériaux tout-venant et gravier, réglage et compactage, pose de nouvelles bordures, pose de sacs pour écouler les eaux de surface, ainsi que le nouveau tronçon du collecteur principal.

./.

La pose de l'enrobé HMT 0.16 et tapis de finition sur trottoir et route, création d'flots, banquettes et aménagement de talus, marquage de la chaussée, éclairage public complémentaire et des passages de sécurité, frais d'étude et divers.

EMPRISES

Cette réalisation nécessite des emprises le long de la route côté Jura pour environs 1293 m2 dont les surfaces exactes seront déterminées après l'abornement définitif de la route. L'Etat de Vaud cédera gratuitement ses terrains compris dans ce périmètre.

SUBSIDES

Dans l'état actuel des tractations avec l'Etat de Vaud nous pouvons considérer que le taux de 18% est admis, mais que l'Exécutif fait toutes les démarches nécessaires pour faire augmenter la part du canton.

COUT

Installation de chantier	Frs.	15'150.--
Travaux de terrassement	Frs.	151'000.--
Canalisations	Frs.	49'000.--
Béton & maçonnerie	Frs.	32'450.--
Bordures, pavés	Frs.	40'150.--
Superstructure	Frs.	279'700.--
Travaux de régie	Frs.	13'900.--
<hr/>		
TOTAL TRAVAUX ROUTIERS	Frs.	581'350.--
Marquage horizontal	Frs.	8'750.--
Marquage vertical	Frs.	5'200.--
<hr/>		
TOTAL MARQUAGE	Frs.	13'950.--
Eclairage public	Frs.	30'000.--
Ilots, feux, divers et imprévus	Frs.	114'000.--
Etude et abornement	Frs.	72'000.--
<hr/>		
TOTAL DES TRAVAUX + ETUDE ET DIVERS	Frs.	811'300.--
Acquisition de terrain	Frs.	205'700.--
<hr/>		
TOTAL GENERAL	Frs.	1'017'000.--
<hr/>		

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 47/85 concernant l'aménagement de la route de l'Etraz (R.C. 30 c) depuis le carrefour Jaquines - Sous-le-Bois jusqu'au chemin de Longeraie,

le plan des investissements 1985, chiffre 7 (trottoir route de l'Etraz - côté Jura), se montant à Frs. 1'000'000.--,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

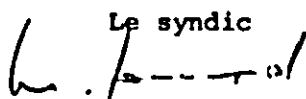
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- 1/ d'adopter le préavis No 47/85 concernant l'aménagement de la route de l'Etraz (RC 30 c) depuis le carrefour Jaquines - Sous-le-Bois jusqu'au chemin de Longeraie.
- 2/ d'accorder un crédit de Frs. 1'017'000.-- pour ces travaux.
- 3/ d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Frs. 1'017'000.-- aux conditions les plus favorables du moment.
- 4/ de porter au budget de fonctionnement durant 20 ans la somme de Frs. 50'850.-- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage.
- 5/ de porter au budget de fonctionnement chaque année la somme de Frs. 5'000.-- au titre de frais d'exploitation et d'entretien.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 1er avril 1985 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

M. Jaccard



Le secrétaire


A. Badel